

ÉTAPE 3

De l'organisation à la réalisation

DEUX HYPOTHÈSES À L'ISSUE DE L'EXAMEN DU JURY

Le 17 avril, les porteurs de projets sélectionnés sont invités à signer une « **Convention de réalisation** » et peuvent ainsi :

- Soit démarrer leur projet pour les porteurs qui ne peuvent pas se permettre d'avancer les frais sans l'assurance d'avoir une dotation.
- Soit continuer leur projet pour les porteurs qui ne dépendent pas entièrement de la dotation versée par la Ville de Guérande.

Enfin, le projet doit être réalisé entre le 2 janvier et jusqu'à fin juin 2021.

ÉTAPE 4

Présentation des projets aux Guérandais



Pour conclure, une **réunion publique** relative à la présentation des projets réalisés sera organisée. Ce sera l'occasion de découvrir la formidable aventure de ces jeunes mais également de les remercier pour leur engagement citoyen !

Infos pratiques

ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Une dotation sera attribuée aux quatre projets ayant remporté le plus de points lors de la présentation au jury.



- 1^{er} prix : 4 000 euros
- 2^e prix : 3 000 euros
- 3^e prix : 2 000 euros
- 4^e prix : 1 000 euros

Selon le nombre de dossiers retenus, la Ville de Guérande se réserve le droit de réallouer une partie des dotations à un projet « coup de cœur ».

RÉCAPITULATIF DU PLANNING

- Dépôt du dossier avant le **3 avril 2020**
- Étude de recevabilité du dossier par les services municipaux du 3 au 8 avril
- Présentation du projet au jury (Grand oral) : 14 avril
- Annonce des résultats de l'appel à projet : 17 avril

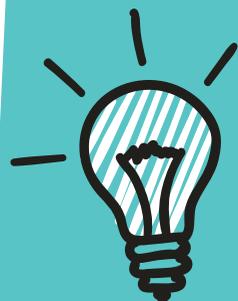


PLUS D'INFOS ICI

Maison de la Famille - Pôle Jeunesse et Prévention
22 faubourg Saint-Michel
44350 Guérande

02 40 15 10 50 - www.ville-guerande.fr
labauxidees@ville-guerande.fr





2020

Le Lab'aux Idées

C'est quoi ?

Dans le cadre du **Projet Éducatif de Territoire**, la Ville de Guérande souhaite insuffler une dynamique d'implication de la jeunesse dans le développement de la commune. Dans ce contexte, la Ville renouvelle, via les leviers associatifs et institutionnels, un **appel à projet participatif** : « le Lab'aux idées » pour les 10/25 ans. Ce dispositif permet de favoriser l'émergence de **démarches citoyennes** portées par les jeunes.

Il s'agit de proposer des **projets d'intérêt général** à mener sur la commune, dans le but de dynamiser les espaces de vie et/ou d'améliorer l'offre dédiée à la jeunesse sur la ville. Une enveloppe budgétaire globale de 10 000 € est prévue. Les jeunes intéressés par la mise en place d'un projet peuvent solliciter la Ville dans ce cadre afin de tenter d'obtenir une **subvention** et un **accompagnement** dans sa mise en oeuvre. L'orientation de l'appel à projets ne cible aucune thématique précise et laisse donc libre initiative aux porteurs (environnement, solidarité, culture, sport, éducation, etc.).

Enfin, le projet doit être déposé et porté par un groupe de jeunes sous l'égide d'une personne morale (association, institution, etc.).

ÉTAPE 1

De l'idée, au projet !

QUI PEUT PARTICIPER ?

Un collectif de 2 personnes au minimum, âgées entre 10 et 25 ans avec le soutien d'une association ou institution.



ET SI JE SUIS SEUL ?

Pas de problème, contactez la Maison de la Famille qui est en mesure de vous aiguiller vers une association ou institution qui pourrait vous soutenir.

QUELLES SONT LES AUTRES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE MON PROJET ?

- La localisation sur le territoire de Guérande
- L'intérêt général et la visée collective
- L'absence d'éléments discriminatoire, diffamatoire ou religieux
- L'absence d'acquisition de terrain, de local ou de prestation d'étude
- Le caractère inédit du projet ou le développement novateur d'une réalisation antérieure
- La validation en amont de la faisabilité du projet par les services municipaux
- La non privatisation du partage financier (si des bénéficiaires sont générés).



COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?



Le dossier de candidature et le règlement sont téléchargeables sur www.ville-guerande.fr. Une fois complétés, retournez-les par mail à labauxidees@ville-guerande.fr ou déposez-les à l'accueil de la Maison de la Famille avant le 3 avril 2020.

ÉTAPE 2

L'évaluation des projets

LE GRAND ORAL



Le jury recevra les porteurs des projets jugés de prime abord recevables. Ainsi, cette étape fera l'objet d'un grand oral de présentation des projets par leurs porteurs. Cette présentation aura lieu le 14 avril 2020.

L'objectif de cette présentation est de départager les projets afin que le jury fasse son choix. Il s'agira de préparer un oral de 20 minutes maximum avec l'aide de supports (diaporama, vidéo...). Ce grand oral se déroulera au sein de la Maison de la Famille.

LES PROJETS SERONT ÉVALUÉS SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

- La recevabilité et la viabilité du projet (selon les critères décrits précédemment).
- Le principe de dynamisation du territoire
- Le caractère innovant
- Le degré d'impact collectif
- La notion d'intergénérationnalité
- L'utilisation du réseau partenarial sur le secteur
- La cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire (téléchargeable sur le site internet de la ville, rubrique Enfance, Education, Jeunesse : www.ville-guerande.fr)

ET LE JURY ?



Le jury est composé d'élue(s) et de technicien(ne)s de la Ville de Guérande. Il annoncera les résultats de l'appel à projet le 17 avril 2020.